

Chers Parents de l'école publique d'Elizaberrri,

Dans le cadre de la réouverture de l'école d'Elizaberrri le jeudi 14 mai prochain, en complément des informations communiquées par la Directrice, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les mesures complémentaires prises par la commune en étroite collaboration avec l'équipe enseignante.

De manière générale, **la réouverture des écoles est progressive**, elle vise un but social et obéit à différents principes dont une priorité sanitaire. Le ministère de l'Education Nationale a élaboré un **protocole national sanitaire strict** qui est la condition nécessaire à la réouverture d'une école :

- **Maintien de la distanciation physique** en respectant à tout instant d'une distanciation physique de 1 mètre. Pour cela, des cheminements d'accès et des marquages au sol ont été matérialisés à l'entrée des écoles par des barrières ou des bandes adhésives. Des sens de circulation sont établis devant chaque établissement. Du mobilier scolaire a également été retiré de chaque classe par les agents communaux.
- **Application des gestes barrières** par un lavage des mains des enfants et du personnel communal dès l'arrivée sur la structure et de manière régulière tout au long de la journée. Le port du masque sera obligatoire en permanence pour les adultes présents à l'école. Des gels hydroalcooliques et des lingettes désinfectantes seront également mis à disposition des personnels.
- **Limitation du brassage des élèves** : L'accès à l'école est interdit à tout parent. Les groupes d'enfants constitués sur le temps scolaire seront respectés durant les temps d'accueil organisés par la commune.
- **Désinfection et nettoyage plusieurs fois par jour du matériel et des locaux** dans le respect du protocole sanitaire national édité dans le cadre de la réouverture des écoles.

Au niveau des structures communales, une adaptation des fonctionnements des services a dû se mettre en place afin d'être cohérent avec les préconisations du protocole sanitaire.

Je vous informe que les accueils périscolaires du matin, midi et soir ainsi que la restauration scolaire seront opérationnels dès le jeudi 14 mai.

Les services municipaux fonctionneront de la manière suivante :

- **Accueil périscolaire du matin** :
 - o Ouverture à 7h30
 - o Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'école. Ils attendent devant le portail en respectant les marquages au sol (1 mètre de distance).
 - o Les enfants de maternelles sont accueillis dans leur classe habituelle
 - o Les enfants d'élémentaires sont accueillis dans leur classe habituelle
 - o Les parents des PS, MS, GS et CP déposent leurs enfants par le grand portail rouge en bois.
 - o Les parents des élèves de CE et CM déposent leurs enfants par le petit portail rouge en métal, donnant sur le parking.
 - o Un animateur autorise l'accès à la structure de l'enfant ou le prend en charge pour l'accompagner en accueil périscolaire.

- **Accueil périscolaire du soir :**
 - o Début à 16H30
 - o Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'école. Ils attendent devant le portail en respectant les marquages au sol (1 mètre de distance).
 - o Les enfants de maternelles sont accueillis dans leur classe habituelle et goûtent
 - o Les enfants d'élémentaires sont accueillis dans leur classe habituelle et goûtent
 - o Les parents des PS, MS, GS et CP se présentent pour récupérer leurs enfants au grand portail rouge en bois
 - o Les parents des élèves de CE et CM se présentent pour récupérer leurs enfants au petit portail rouge en métal, donnant sur le parking.
 - o Un animateur accompagne l'enfant jusqu'au parent et émerge à la place du parent.

- **Restauration scolaire :**
 - o 11h45 : Repas des enfants de l'école publique concernant maximum 19 élèves à ce jour
 - o 12h35 : Repas des enfants de l'école privée concernant maximum 22 élèves à ce jour
 - o Les enfants seront installés à 1 mètre les uns des autres au niveau du réfectoire en séparant également les groupes classes
 - o Les repas seront confectionnés comme d'ordinaire dans la cuisine de l'école par l'agent de restauration municipale
 - o Les plats seront servis dans de la vaisselle à usage unique dans le respect écologique (recyclé, recyclable et compostable).
 - o Les repas seront servis en « une fois » ; cela veut dire que les enfants auront directement sur la table, et de manière individuelle, l'entrée, le plat, et le dessert.
 - o Entre les deux services, la salle de restauration sera nettoyée et désinfectée
 - o Les temps d'animation qui précèdent ou succèdent le repas seront organisés de façon à maintenir les groupes d'enfants existants tout en respectant le protocole sanitaire établi par le Ministère de l'Education Nationale.

- **Centre de loisirs :**
 - o Seuls les enfants dont les parents concourent à la gestion de la crise seront accueillis à ce jour.

Nous sommes en attente de précisions de la part du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse en matière de réglementation liées aux centres de loisirs.

Parallèlement aux services habituellement mis en place, la commune met également un animateur socio culturel à disposition de l'école sur le temps scolaire deux jours par semaine afin d'accueillir un maximum d'élèves.

Même si toutes ces mesures montrent que la reprise de l'école sera très différente de ce qu'ont connu précédemment les enfants, je vous prie de croire, chers Parents, que la commune de Mouguerre mettra tout en œuvre pour accueillir au mieux vos enfants, dans le strict respect des exigences sanitaires attendues durant cette période.

Le Maire

 Roland HIRIGOYEN

Copie à Mme HIRIGOYEN, Adjointe aux Affaires scolaires, à l'Enfance, la Jeunesse et aux Sports